



Faut-il mieux avoir un plan social ou etre licencié individuellement

Par **jyb_old**, le **04/07/2007** à **19:22**

je travaille dans une entreprise de plus de 300 salariés. Depuis un mois notre responsable de service nous a averti de la délocalisation d'une petite partie de notre entreprise (ce qui concerne environ 34 personnes)
Dernièrement notre DRH nous a fortement conseillé d'essayer de négocier ce licenciement au cas par cas plutôt que d'attendre et d'obtenir un plan social.
Bien-sûr nous avons des syndicats mais ils se contredisent les uns les autres.
Ni connaissant rien du point de vue juridique j'aimerais en savoir plus
merci

Par **Pierre**, le **05/07/2007** à **12:10**

Le plan social est ce que l'on peut appeler un licenciement de masse, cependant il passe par une négociation avec les syndicats sur les indemnités de départ et autres avantages. Mais ces avantages sont repartis entre les salariés.
Le licenciement individuel permet d'être plus facilement reclassé car il n'y a qu'une personne sur le moment à reclasser.
Pour d'autres informations, précisez vos demandes.
Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.